## MAIRIE DE CLAVIERS 83830 CLAVIERS

Tél: 04.94.76.62.07

Fax: 04.94.76.75.74

## <u>Dérogation ponctuelle à l'arrêté préfectoral sur le bruit du 20/09/2002 – article 2 – N° 114/2023</u>

Le Maire de Claviers, Vu l'arrêté préfectoral du 20/09/2002 réglementant le bruit dans le Var

## **ARRETE:**

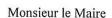
<u>Article 1</u>: la dérogation permanente à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 20/09/2002 réglementant l'émission de bruit dans le var est accordée, sur la commune de Claviers, pour le repas AIOLI nocturne, organisé par le Foyer Rural qui aura lieu le lundi 3 juillet 2023 jusqu'à 2 h 00.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis aux établissements et associations concernées.

Article 3: Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 29/06/2023 Affiché le 3/06/2023

> Le Maire, Gérald PIERRUGUES



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le30/06/2023